



Conseil général de la Commune de Lully du 7 décembre 2021
Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal 07/2021
Traitant du budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préliminaires

Réunie en séance le lundi 8 novembre, en présence de l'ensemble de la Municipalité ainsi que de Madame Agnès Harr, boursière communale ; dans les bureaux de la maison de commune. La Commission des finances (COFIN) a examiné le préavis relatif au budget 2022.

Ces membres ont été renseignés et tous les éclaircissements demandés ont été fournis, et remercient la Municipalité pour sa disponibilité, des informations et des réponses fournies à cette occasion.

2. Commentaires

Chaque membre du conseil a reçu un exemplaire du préavis avec des informations complémentaires en pages 1 à 5 et a pu en prendre connaissance avant la séance. Aucune interpellation de membres du conseil auprès de la commission n'a été faite à ce jour.

Lors de la séance de présentation du budget, la Municipalité a notamment soulevé l'inconnue de l'impact de la crise sanitaire que nous vivons depuis le printemps 2021. La commission partage cet avis de prudence que nous devons avoir lors de chacune de nos décisions engageant des ressources financières.

Le budget 2022 est présenté avec un excédent de charges de CHF 219'000.- qui est supérieur au budget déficitaire de 2021 qui s'établissait à CHF 167'300.- soit une hausse de plus de 30%. Le total des revenus est stable par rapport au précédent budget alors que le total des charges a quant à lui augmenté de plus de 1.50%.

Voici les points importants que la COFIN a relevé dans les différentes rubriques, soient :

1 Administration générale

Ce poste représente plus de 15% du budget. Il est en hausse de CHF 62'000.- (+11%). L'essentiel de la hausse concerne le poste 110.351 « parts à des charges cantonales » qui comprend une augmentation de CHF 55'500.- pour le trafic régional MBC ainsi que d'une augmentation participative pour la ligne TPM 703 de CHF 12'400.-.

Ces augmentations sont basées sur des critères telles que: le nombre d'arrêts de bus sur la commune, le nombre de kilomètres empruntés par les MBC sur le territoire communal, la cadence horaire, la population, ainsi qu'une participation au déficit à la suite de la baisse de fréquentation des transports publics due à la pandémie. La COFIN a souhaité avoir plus d'éclaircissement sur la question du calcul, et la Municipalité a répondu qu'elle allait en discuter avec d'autres communes pour éventuellement demander un audit des MBC.

2 Finances

Ce chapitre correspond à 23% du budget, dont une majorité des coûts et non maitrisables pour la Commune. Le poste 220.352 fonds de péréquation, qui représente à lui seul plus de 91% de cette rubrique a augmenté de CHF 13'100.- pour s'établir à CHF 861'300.-.

3 Domaine et bâtiments

La balance entre les revenus et les charges des budgets 2021 et 2022 a diminué de plus de CHF 71'000.-. Cette réduction de revenue est en relation avec la rubrique 356 « ensemble communal (école) », le net des revenus passant de CHF 160'100 dans le budget 2021 à CHF 88'600.- pour le budget 2022, soit une baisse d'environ 45%. Cette diminution est le fait de la fin de l'amortissement du collège, anciennes classes, qui arrive au bout du cycle de 30 ans ; ne subsiste plus que l'amortissement des deux classes qui sont plus récentes.

4 Travaux

Le différentiel entre les charges et les revenus à augmenter de CHF 9'600.- sur le budget 2022 par rapport à 2021 principalement en lien avec des amortissements sur des travaux de réfection au chemin de la Lune et de la route de St Prex.

5 Instruction publique et cultes

La participation versée à l'ASIME pour l'enseignement primaire et secondaire à augmenter de CHF 16'300.-. Le nombre d'élève a augmenté passant de 95 élèves en cycle primaire et voies secondaires contre 90 pour la période de 2020/2021.

Dans les autres coûts non maitrisables pour la Commune, il convient encore de rajouter

Les postes **(6) Police** pour CHF 179'000.- et **(7) Sécurité sociale** pour 1'098'900.-. En tenant compte du poste sur la péréquation cela représente un montant total cumulé de CHF 2'139'000.- soit plus de 52% des charges de fonctionnement de la commune.

Il est force de constater qu'avec une marge de manœuvre relativement restreinte, la Municipalité tente de garder une approche prudente de ces finances et sa politique de gestion est comparable avec les budgets présentés ces dernières années.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

- dans sa séance du 7 décembre 2021
- ayant vu le préavis municipal sur le budget 2022
- ayant ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

4. Décide :

D'adopter le budget 2022 tel que proposé par la municipalité

La commission des finances était composée de :

Thierry Ruch
Membre

Jérôme Livet
Membre

Benedickts Schwartz
Membre

Eric Abetel
Rapporteur

Lully, le 1^{er} décembre 2021